

Date
de
convocation :
15/12/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Dimitri CLOT (pouvoir à Pascal GOUY), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE), Emeline MOUNIER (Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (5).

Absents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Colette MORIN (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Avenant à la convention-cadre PVD (Petites Villes de Demain) valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

DCM 20251217-1

Vu la délibération DCM20221220-11 en date du 20 décembre 2022 autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain (PWD), valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Créée par l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), l'ORT a pour finalité la mise en œuvre d'un projet global de territoire visant à moderniser et adapter le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain, afin d'améliorer l'attractivité, de lutter contre la vacance, de réhabiliter les friches urbaines et de promouvoir la mixité sociale, l'innovation et le développement durable.

Ce dispositif repose sur une convention conclue entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (ici HAUT PAYS DU VELAY Communauté), et certaines de ses communes membres (ici les 3 centres-bourgs de Dunières, Riotord

AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_1-DE
Reçu le 24/12/2025

et Montfaucon-en-Velay), l'État et ses établissements publics, ainsi que toute personne publique ou privée susceptible de contribuer à la réalisation des opérations prévues.

L'ORT offre plusieurs avantages juridiques et fiscaux permettant notamment de :

- Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes,
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat,
- Améliorer la maîtrise foncière,
- Faciliter la mise en œuvre de projets par le recours à des dispositifs expérimentaux.

La convention ORT du territoire du HAUT PAYS DU VELAY Communauté, signée le 15 février 2023, arrive à échéance le 31 mars 2026, conformément à la durée initiale du programme Petites Villes de Demain.

À ce jour, 51 comités techniques et de projet se sont tenus. Le dernier, en date du 26 novembre 2025, a permis de dresser un bilan d'étape : sur 33 projets inscrits, 5 sont en phase d'étude ou non démarrés, 2 ont été abandonnés, 10 sont engagés et 16 sont achevés.

Le 17 juin 2025, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la prolongation du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026. Dans l'attente d'obtenir plus de précisions et de connaître toutes les modalités de cette prolongation par la loi de finances pour 2026, il est nécessaire d'anticiper la prolongation de la convention ORT du territoire du HPVc, dont l'échéance actuelle est fixée au 31 mars 2026.

Compte tenu des besoins exprimés par les trois communes signataires (Dunières, Riotord et Montfaucon-en-Velay) et par l'EPCI (HAUT PAYS DU VELAY Communauté), ainsi que de part la nature des opérations engagées, notamment celles relevant du renouvellement urbain qui sont des opérations longues, il est proposé :

- De prolonger le volet ORT de la convention jusqu'au 31 août 2027,
- De prolonger le volet Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à la décision gouvernementale.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention ORT signée le 15 février 2023 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention, prolongeant le volet Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 et le volet Opération de Revitalisation du Territoire jusqu'au 31 août 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Patricia SOUCHON



AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_1-DE
Reçu le 24/12/2025